

L'AML et le KYC adaptés à la réalité d'aujourd'hui

En regard d'une législation luxembourgeoise sur l'anti-blanchiment toujours plus complexe, les entités exposées aux risques de blanchiment, y compris les professionnels tels les avocats et les notaires, doivent prendre les mesures nécessaires pour se prémunir contre ces risques. Ceux-ci sont réels pour les PME qui sont souvent confrontées au manque de solutions sur le marché adaptées à leurs besoins. Lors d'un lunch organisé par Finance Luxembourg, Guillaume Le Bouar, Head of Tax chez Tax & Finance à Luxembourg, a cité des gains de temps impressionnants suite à l'intégration de la solution "DueDil" conçues par les sociétés partenaires Vectis PSF et CDDS.





Philippe Lassine, Compliance Consultant chez CDDS International
Jean-Philippe Wagnon, fondateur de Vectis PSF

“Plus on est sur des structures de PME, plus le temps est précieux”, a expliqué Guillaume Le Bouar. Tax & Finance, société domiciliataire, possède parmi ses clients des sociétés luxembourgeoises, des trusts, etc. “On ne doit pas passer deux heures par personne pour déterminer leur profil de risque. On préfère concentrer notre temps sur la prise de décision - “Va-t-on accepter ce client?” - plutôt que sur la recherche.”

La solution tout-en-un “DueDil” est le résultat d’une collaboration entre plusieurs sociétés spécialisées dans leur domaine - CDDS en anti-blanchiment et KYC; Vectis PSF en gouvernance d’entreprise et technologie; Learch en archivage légal. La plateforme donne accès aux PME à une solution abordable et qui convient aux exigences de compliance toujours plus complexes de la législation luxembourgeoise et internationale. “Nous aidons les PME à respecter leurs obligations professionnelles”, a expliqué Philippe Lassine, Compliance Consultant chez CDDS International. La société-partenaire de Vectis PSF a fourni la boîte à outils AML et KYC de la plateforme. “CDDS a mis en place un panel d’outils depuis le name-check quotidien sur différentes listes (UE, SECO, Interpol, OFAC,

etc.) jusqu’au reporting final sur ces clients à risque”, a ajouté M. Lassine. “Nous voulons que le client ait une idée du risque final de blanchiment” via ce système.

Accessible en “pay-as-you-go” et en Saas sur une plateforme en ligne baptisée ePSF.lu, DueDil offrira aussi un name-check sur base d’un “batch” d’informations que lui feront parvenir les sociétés-clients d’ePSF.lu. La recherche effectuée et les résultats obtenus sont ensuite archivés sur la plateforme (via la solution de la société Learch, qui assure l’archivage légal). Le but est de donner un environnement gérable pour les PME - non seulement pour gérer leurs risques opérationnels mais aussi pour assurer leur reporting légal auprès des autorités telles que la CSSF. “La plateforme est un support de dématérialisation de la gouvernance d’entreprise”, résume Jean-Philippe Wagnon, fondateur de Vectis PSF. Puisque la solution d’AML est incluse au sein de la plateforme ePSF.lu, des outils de gouvernance et toute une série de documents sont également disponibles sous forme de modules. Ceux-ci permettent de fluidifier et rendre plus transparents les étapes du processus de décision au sein de la PME.

Une due diligence incontournable

Rosario Grasso, Partner chez Kleyr, Grasso & Associés et avocat à la Cour, est revenu sur le procès récent d’un notaire luxembourgeois au cours duquel d’importantes questions ont été soulevées auxquelles le tribunal a tenté de répondre. “Le risque est bien moins lointain d’être accusé de blanchiment”, a-t-il déclaré. “Nous nous exposons plus vite aux sanctions pénales, jusqu’à 15 ou 20 ans de prison, et aux amendes.” Les professionnels du secteur financier doivent faire leur devoir en la matière: une attitude passive de leur part peut engendrer une “infraction d’omission”; toute opération suspecte doit être déclarée auprès de la cellule de renseignements financiers. La personne fautive est poursuivie non seulement pour ne pas avoir envoyé la déclaration mais aussi pour avoir sciemment facilité le blanchiment ou à tout le moins ne pas avoir pris les précautions nécessaires pour éviter tout risque de blanchiment. “Le terme ‘sciemment’ inclus dans la loi indique que les professionnels doivent connaître leurs responsabilités,” a expliqué Me Grasso.

By Delphine Reuter